



COMPTRE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

L'ensemble du conseil municipal était présent à l'exception de M. Petton C. absent excusé.

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est approuvé.

SYNTHÈSE DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE : RÉPONSES AUX DIA REÇUES À LA MAIRIE

Les DIA suivantes ont été reçues à la mairie :

- Chemin du vieux lavoir, YL176, 228, 226, 1416 m², non bâti
- 2 streat levezéz, YV 350, 392 m², non bâti
- 11 streat levezéz, YV 348, 567 m², non bâti
- Route du phare, YP 883, 908 m², non bâti
- Chemin du vieux lavoir, YL 129, 686 m², non bâti
- 50 rue du Carpont, YX 13, 1190 m², bâti
- Route de la helle, YP 895, 716 m², non bâti
- Le carpont, YX 237, 1120 m², non bâti
- 5 route de Saint Renan, C 1282, 1220, 728, 1425 m², bâti
- Route de Langoulouman, YW 99p, 800 m², non bâti
- Route de Langoulouman, YW 99p, 900 m², non bâti
- 10 route de Saint Renan, C 678, 138 m² bâti
- 215 rue de Kervilon, YS 133, 2480 m², bâti
- Rue du Carpont Bertiez, YX 238,239, 1261 m², non bâti

Pas de préemption sur ces dossiers.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ AVEC ENER'GENCE

Sur le Pays de Brest, Ener'gence, l'agence locale de l'énergie et du climat, propose un conseil en énergie partagé pour toutes les communes de moins de 15 000 habitants. L'idée de ce dispositif est d'aider les petites et moyennes collectivités à faire des économies d'énergie (électricité, carburants, combustibles) et d'eau, et de les accompagner dans leur démarche de maîtrise de l'énergie. L'assistance proposée est une mission d'accompagnement technique et méthodologique. L'économie observée se situe entre 1,3 et 4 €/an.hab. La cotisation annuelle de la commune de PLOUARZEL s'élève à 4 680,9 € (3 715 habitants). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette adhésion à l'association Ener'gence à compter du 01/01/21, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre, Monsieur Bonaventur est l'élu « Responsable énergie » qui sera l'interlocuteur privilégié d'Ener'gence pour le suivi d'exécution de la présente convention.

PROJET TERRITORIAL DE COHÉSION SOCIALE : ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE

La convention territoriale globale (CTG) est une convention-cadre politique et stratégique qui permet de mobiliser l'ensemble des moyens de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et des collectivités territoriales.

La CAF du Finistère s'est engagée dans le déploiement des CTG avec un objectif : aller plus loin ensemble en structurant les politiques territoriales dans le cadre d'une feuille de route collective couvrant tous les champs d'interventions communs (accès aux droits, inclusion numérique, accueil du jeune enfant, accompagnement des parents, jeunesse, animation de la vie sociale, mobilité, logement...).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, il n'est plus possible pour une collectivité territoriale de renouveler ou de signer un contrat enfance jeunesse avec la CAF.

C'est dans ce contexte que la Communauté de communes du Pays d'Iroise, le Conseil départemental du Finistère et la Caisse d'allocations familiales du Finistère ont engagé une démarche visant à la définition d'un projet social de territoire et adapté à la diversité des besoins sociaux des habitants. La présente convention de partenariat vise à définir le cadre stratégique global ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Une Analyse de Besoins Sociaux (ABS) tiendra compte de l'ensemble des problématiques du territoire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de conclure une convention partenariale entre la communauté de communes du Pays d'Iroise, le conseil départemental, la Caisse d'allocations familiales et les 19 communes membres pour la mise en œuvre du projet territorial de cohésion sociale ; désigne Mme Hoarau et M. Bourles pour représenter la commune dans les instances de gouvernance de ce projet ; donne pouvoir à M. le Maire pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

TARIFS 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les tarifs suivants

DÉPENSES. Voile scolaire / séance (8 séances / année scolaire / élève) : 5,88 ; Activités périscolaires / élève / an : 17,70 ; Contrat associatif école privée / élève / an (maternelle et primaire) : 694,08

RECETTES. PRODUITS FUNÉRAIRES. Concessions cimetières communaux : simple 15 ans 92,40 ; simple 30 ans 185,00 ; simple 50 ans 277,50 ; double 15 ans 185,00 ; double 30 ans 370,00 ; double 50 ans 554,50 ; Columbarium : concession 15 ans 175,00 ; concession 30 ans 349,50 ; concession 50 ans 523,50 ; taxe ouverture des cases 41,50 ; plaque à graver (modèle unique) 126,00 ; cavurne 15 ans 232,50 ; cavurne 30 ans 430,50 ; cavurne 50 ans 717,00 ; plaque jardin du souvenir 47,50 ; Creusement fosse funéraire par les employés communaux 92,00

LOCATIONS DE MATÉRIEL Sono salle sport : caution 100,00 ; location 31,50 ; Tables et chevalets (plateau complet) 3,70 ; Couverts : caution 100,00 ; location 1 à 100 couverts (couverts + assiettes + verres) 27,50 ; location au delà de 100 couverts 0,20 ; Banc 2,30 ;

LOCATIONS DIVERSES Salle polyvalente aux commerçants locaux : (si le planning le permet) caution 670,00 ; montant 345,00 ; salle communale après obsèques 81,00 ; Salle de restauration scolaire de Trézien (vacances scolaires) : année 2021 ; caution 100,00 ; habitants de Plouarzel : 1 journée : 367,00 ; 2 journées : 556,50 ; personnes extérieures : 1 journée : 494,60 ; 2 journées : 685,20 ; Occupation parking Pontarnou : camion outillage, cirques...(don CCAS) 25,50 ; Tennis en salle / heure 10,40

VENTES DIVERSES. Annonce dans le bulletin communal (au bénéfice du CCAS) 2,20 ; Scan + envoi par mail : 0,50 ; Copies / Impressions : A4 Recto : 0,20 A4 (document administratif) 0,18 ; A4 Recto Verso 0,30 ; A4 couleur 0,85 ; A3 Recto 0,40 ; A3 Recto Verso : 0,50 ; A4 couleur (médiathèque uniquement) 0,85 ;

MÉDIATHÈQUE. Cotisations / famille / an pour l'accès à l'ensemble des services : 28,90 ; Cotisation / association / an : 41,20 ; Tarif saison estivale (juillet-août) : caution 105,00 ; montant cotisation bibliothèque 12,40 ; Initiation multimédia / heure (adhérents) : 4,50 ; Initiation multimédia / heure (non adhérents) : 6,15 ; Location vidéoprojecteur : Matériel réservé aux écoles et aux associations communales. caution, écran mobile inclus 505,00

ANIMAUX ERRANTS. Transport vers le refuge SPA d'un animal déjà capturé : 71,40 ; Capture d'un animal par les services municipaux 71,40 ; Capture et transport de l'animal : 132,60 ;

SYNDICAT D'IRRIGATION DE L'ABER ILDUT. Participation / travaux administratifs / an : 1092,64.

BUDGET PRINCIPAL : DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2

La décision budgétaire modificative n°2 adoptée par le conseil municipal, à l'unanimité, détaille les ajustements qu'il convient de faire figurer à nos documents budgétaires. Ces ajustements concernent, les travaux en régie plus nombreux cette année.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes

Art. 722 : Immobilisations corporelles - travaux en régie	+ 40 000,00 €
Art. 7067 : Cantine (pas de facturation du 16/3 au 11/5)	- 40 000,00 €
TOTAL	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses

Art.040- 2313 : Bâtiments - Travaux en régie	+20 000,00 €
Art. 040 - 2315 Voirie - Travaux en régie	+20 000,00 €
Art. 2111 Terrains nus (acquisitions)	-40 000,00 €
TOTAL	0,00 €

MARCHÉ DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT MULTI-ACTIVITÉS : AVENANTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de passer des avenants au marché de construction du bâtiment multi-activités, concernant les lots suivants :

- Lot 2 AR Gizell Koad : L'avenant concerne l'ajout de la galvanisation des pieds de charpente et une plus value liée au changement de profil du bardage : + 2974,15 € HT
- Lot 3 BPS : L'avenant concerne l'ajout de la décondamnation extérieure d'une porte : + 369,60 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications proposées et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ces avenants.

AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE SAINT RENAN : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le projet concerne l'aménagement de la route de Saint Renan de son intersection avec la route de Kerven (menuiserie Stephan) à la place Tud ha bro. Le but est de réaménager la voirie pour assurer une meilleure sécurité routière, une meilleure qualité des espaces publics, une accessibilité piétonne et vélo renforcée et pour donner des opportunités de stationnements aux commerces, aux logements et à la médiathèque.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les orientations d'aménagement pour un montant de travaux estimés à 360 750 € HT ; donne pouvoir à M. le Maire pour demander les subventions auxquelles le projet pourrait prétendre auprès de la Région Bretagne et du département du Finistère notamment.

Afin de répondre aux interrogations des riverains de la route de Saint Renan, présents lors de la réunion du conseil municipal, une réunion publique sera organisée. Cette réunion concernera également les projets d'aménagement des abords de la crèche et de l'école Arzmael et la voie cyclable reliant la route de Trezien et Streat an arvoriz.

CONSTRUCTION DU 3ÈME BÂTIMENT DU PÔLE SANTÉ : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR

La commune de Plouarzel a décidé la construction d'un 3ème bâtiment constituant le pôle santé. Le permis de construire à été accordé. Le montant total des travaux de construction et d'aménagement est estimé à 430 000€ pour les aménagements extérieurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de construction d'un 3ème bâtiment constituant le pôle santé ; donne pouvoir à M. le Maire pour demander les subventions auxquelles le projet pourrait prétendre et notamment auprès des services de l'État (DETR).

ESPACE SAINTS ANGES : CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET ADEME BÂTIMENT PERFORMANTS PHASE 1

Dans le programme d'aménagement du bourg de Plouarzel élaboré dès 2008, le bâtiment de l'ancienne école des saints anges était identifié comme futur équipement public structurant. Des travaux de démolition d'une partie du bâtiment, désamiantage et consolidation ont été effectués en 2018, 2019 afin de préserver l'existant lors de la phase de réflexion sur l'avenir de cet équipement. Un concours d'architecte a été lancé afin d'intégrer à cette ancienne école un projet de médiathèque et de salle d'animation.

Pour ce projet de construction, la commune souhaite avoir un impact minimal sur l'environnement, tout en garantissant le confort des usagers. Des études supplémentaires s'avèrent donc nécessaires pour permettre de faire les bons choix pour un bâtiment à faible impact carbone et faible consommation d'énergie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, s'engage à réaliser un projet de construction durable pour la future médiathèque (espace saints anges) ; candidate à l'appel à projets ADEME-Région et s'inscrit dans le programme OBEC (**Objectifs Bâtiments Energie Carbone**) pour bénéficier d'un accompagnement sur l'expérimentation E+ C-, et donne pouvoir à M. le Maire pour solliciter les subventions possibles pour la réalisation de ces études.

TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DES LOCAUX DE TRAVAIL DE LA BOUCHERIE

Suite aux dégradations de l'ensemble des cloisons de la boucherie de Plouarzel, une déclaration a été faite auprès des assurances. La responsabilité de l'architecte (Cabinet d'architecte QUEMERE) et l'entreprise du lot cloisons sèches et sol/faïence (Entreprise Granit Breton) ont été mises en cause.

Des devis ont été réalisés pour la remise en état du local, la participation financière des assurances s'élève à :

- 44 016,33€ pour AXA (assurance de l'architecte)
- 68 292,18 € pour la MAAF (assurance de Granit Breton),

la commune ayant une responsabilité pour un montant de 2 753.02 €.

Cependant, certains travaux non pris en charge par les entreprises seront réalisés : Il s'agit de la mise en place d'une ventilation et le changement des cloisons de chambres froides. Les devis s'élèvent à 41 009,23 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la prise en charge des dépenses telles que détaillées ci-dessus ; donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE MAIRIE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

La mairie construite en 1992/1993 nécessite des travaux de rénovation énergétique (verrière..). De plus la chaudière de l'agence postale / France services est également défaillante. Dans le cadre du programme ACTEE, piloté par le SDEF sur le territoire, il est possible d'obtenir un financement pour la réalisation d'audit énergétique sur les bâtiments communaux.

Une première estimation des travaux s'élève à 444 025€ HT uniquement pour la mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le projet de travaux de rénovation énergétique de la mairie; demande une subvention pour les travaux concernant la mairie (priorité 1) et notamment auprès des services de l'État, de la CCPI ; donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention avec le SDEF dans le programme ACTEE.

AMÉNAGEMENT DU CAMPING DE PORSÉVIGNÉ ET RUSCUMUNOC : DEMANDES DE SUBVENTIONS

La reconstruction d'un bloc sanitaire (200 000€) et l'aménagement des nouveaux terrains de camping (100 000€) sont prévus. Des travaux de rénovation du bloc sanitaire du camping de Ruscumunoc sont également programmés (40 000€).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le programme de réaménagement du camping de Porsévigné et de rénovation du camping de Ruscumunoc ; donne pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter les subventions auxquelles le programme pourrait prétendre et notamment auprès des services de l'État, du département (contrat de territoire – 30% montant HT).

CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENGIE GREEN, CHEMIN DES ÉOLIENNES

Afin de permettre le renouvellement du parc éolien de Plouarzel 1, il est nécessaire de conclure avec la société ENGIE GREEN, une convention de servitudes concernant la parcelle YT 24, dénommé chemin des éoliennes. Cette convention d'une durée de 5 ans La Convention de servitudes sera consentie moyennant le versement :

- d'une indemnité unique et forfaitaire de 5000.00 € pour le surplomb des pales des éoliennes
- d'une indemnité annuelle de 1 000 € par mégawatt exploité sur le parc de renouvellement de Plouarzel 1 soit un montant de 4 000 € pour 4 mégawatt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le projet de convention annexé à la présente délibération ; donne pouvoir à M. le Maire pour signer cette convention.

CESSION GRATUITE À LA COMMUNE DE LA PARCELLE YO 63 À ST ÉLOI POUR 297M²

Lors de la vente de la maison située près de la chapelle de Saint Éloi à M. Roussel et à Mme Sauvadet, il avait été convenu que ces nouveaux propriétaires cèdent à titre gratuit, au profit de la commune la parcelle cadastrée ZO 63 pour 297 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette cession à titre gratuit, donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

CESSION DES PARCELLES ZH 184, 198 À L'ADMR

Un projet de construction de logements à destination de personnes handicapées est en cours de développement par l'ADMR.

Ce projet nécessite la vente de deux parcelles appartenant à la commune au profit de l'ADMR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le principe de vente des parcelles ZH 184 et 198 à 20€ du m² au profit de l'ADMR, donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

CONVENTION, TERRAIN RUE DE PONTARNOU

Afin de pouvoir construire les bâtiments prévus dans la deuxième phase du programme de la SA HLM les Foyers, rue de Pontarnou, il est nécessaire d'acquérir puis de démolir un garage.

Une convention doit permettre l'acquisition de cette parcelle en échange de la construction d'un nouveau garage à l'usage de la famille propriétaire compris dans le programme immobilier. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir à M. le Maire pour poursuivre les démarches nécessaires à la conclusion de cette convention et pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.